

# Jura bernois

Autor(en): **Junod, Charles**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **41/1950 (1950)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-113738>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# QUATRIÈME PARTIE

---

## Chroniques scolaires

---

### Jura bernois

*La vie de nos écoles* ne saurait manquer d'être influencée par les remous de la « question jurassienne ». Dans le giron bernois, notre petit pays veut non seulement prospérer — et les circonstances économiques ne sont pas favorables au maintien d'une forte population dans les régions campagnardes — mais avant tout conserver son identité, cultiver ses affinités latines, développer son génie propre. Et l'école est le champ où se heurtent les forces contraires. Certes, il existe ailleurs des classes fréquentées par de fortes minorités linguistiques ; on trouve également hors de nos vallées des îlots alémaniques. La population jurassienne est en minorité — un cinquième — dans son propre canton. Mais notre gouvernement, le Grand Conseil, reflètent la même image. La tentation est grande de rendre Berne responsable d'une situation critique et de prétendre que des organes autochtones sauraient mieux défendre notre intégrité linguistique. Parmi les raisons qui entretiennent les visées séparatistes, dans le Jura bernois, la question scolaire vient en tête, avec celle des pitoyables routes jurassiennes : étrange rapprochement, on en conviendra, mais redoutables problèmes, qu'il faut aborder de front.

Les pouvoirs publics ont manifesté une évidente bonne volonté, en matière de politique scolaire. Il existe dans le Jura (statistiques de 1948) 7 écoles de langue allemande, avec 169 élèves, sur un total de 15 000 élèves des écoles primaires et secondaires. De ce nombre, une centaine, soit près des trois cinquièmes, fréquentent quatre écoles publiques des communes de Mont-Tramelan, Sonvilier, Châtelat et Saicourt — soit des établissements communaux, où l'on enseigne en allemand de par la volonté des citoyens jurassiens. On ne saurait en aucune façon rendre Berne

responsable de l'existence de ces écoles. Par contre, un subside cantonal est accordé aux trois écoles privées de langue allemande de Jeangisboden, Souboz et Montfaucon, et les Jurassiens, on le comprend, font grief aux autorités cantonales de cette malencontreuse protection.

Il s'agit, avant tout, cela va sans dire, d'une question de principe, le nombre des écoliers mis en cause étant minime. Les pouvoirs publics l'ont compris. Par décision du 10 janvier 1950, le Conseil Exécutif met à la disposition de ces écoles des manuels de langue française ; il engage les instituteurs à suivre des cours dans les universités romandes, et il leur alloue à cet effet les subsides nécessaires. Il octroie en outre un supplément de traitement appréciable aux maîtres qui introduiront dans les classes allemandes du Jura bernois — classes publiques et privées — l'enseignement de la langue française.

Ces mesures auront-elles l'effet qu'on en attend ? Nous le pensons, et nous le souhaitons ardemment. Aucune question n'est plus délicate que celles qui touchent à la langue, à la mentalité d'une minorité ethnique, et le Gouvernement a été bien inspiré de s'engager dans une voie qui va, sans conteste, vers une affirmation progressive des droits imprescriptibles des Jura-siens de conserver leur caractère latin. Il ne saurait être question d'élever une muraille chinoise sur les crêtes du Chasseral et du Weissenstein ; mais qui veut vivre chez nous doit s'engager à respecter nos mœurs et se prêter à une assimilation progressive. Ce qui a été possible, dans des circonstances analogues, sur les montagnes neuchâteloises, serait-il impossible à réaliser chez nous ?

Encore une fois, nous sommes sur la bonne voie ; mais précisons qu'il ne suffit pas d'enseigner le français aux petits élèves de langue allemande, à raison de quelques heures par semaine ; le français doit devenir, peu à peu, la véritable, la seule « langue véhiculaire » de toutes les écoles jurassiennes ; et le problème des classes françaises de Berne, notre chef-lieu, devra, lui aussi, trouver une solution judicieuse. La récente décision du congrès S.P.R. à Lausanne contribuera sans doute à hâter cette réalisation de la politique confédérale et bernoise.

Comme tant d'autres régions, le Jura souffre de la *pénurie d'instituteurs*. Plusieurs diplômés des cantons voisins enseignent dans nos campagnes, apportant leurs vues particulières, leurs suggestions, et ces contacts ne sont pas sans avantages. Pourtant une telle situation ne saurait se prolonger sans danger. Les dispositions légales en matière scolaire perdent de ce fait leur efficacité, et nous vivons en plein arbitraire. Il faut revenir au principe démocratique de l'éducation des enfants du peuple par des maîtres sortis du peuple même.

A propos de légalité, rappelons que la *revision de la Loi scolaire* de 1894 est en bonne voie de réalisation. Nous reviendrons sur cette opportune mise au point des dispositions qui régissent nos écoles populaires.

*L'enseignement ménager* est maintenant introduit en neuvième année scolaire. Nouveau venu, cet enseignement bénéficie de tous les avantages d'un modernisme éclairé, et c'est une joie de voir, dans de petites localités, les magnifiques installations des nouveaux locaux scolaires, et leur équipement. Le tour des autres classes viendra, et plusieurs communes ont donné le branle ; citons la ville de Delémont, qui vient de voter un crédit de deux millions pour l'érection d'un bâtiment scolaire. De nombreuses classes de villages ont modernisé leur ameublement, et l'on s'émerveille de l'ingéniosité des constructeurs, qui tiennent compte, de plus en plus, des nécessités de l'enseignement et des besoins de l'enfant. Nous sommes loin de « l'école mal assise », et les vœux des instituteurs romands sont en bonne voie de réalisation, la voie royale de l'école nouvelle.

Le vœu des instituteurs romands de moderniser l'école, exprimé si catégoriquement par le Congrès de Lausanne, a eu ses répercussions au parlement bernois, où tour à tour Messieurs les députés Kohler et Piquerez ont demandé l'introduction des méthodes actives à l'école, et spécialement dans les écoles normales. Ils ont préconisé l'enseignement des travaux manuels, d'une façon plus intensive, plus vivante et systématique. L'idée est en marche, les réalisations viendront, en dépit des obstacles d'ordre économique qui se dressent devant les réformateurs de nos institutions scolaires.

Terminons cette revue par quelques *notes de caractère personnel*. L'ancienne équipe des responsables de l'école jurassienne est maintenant bien renouvelée. C'est au tour de M. Lucien Lièvre, inspecteur des écoles secondaires, et président de la Commission des examens de maîtres secondaires, de passer la main. Une figure bien connue de chez nous, un pédagogue ouvert aux recherches, s'intéressant à toutes les initiatives, travaillant sans relâche au triomphe de ses idées. Son successeur à l'inspection est le Dr Liechti, professeur à l'école normale de Porrentruy, et le nouveau président de la Commission des examens est le Dr Baumgartner, professeur à l'école normale de Delémont. Nous souhaitons à tous deux une carrière fructueuse, et nos souhaits s'adressent également au nouvel inspecteur primaire, M. Albert Berberat, maître aux classes spéciales de Bienne. Lors du départ de M. Edouard Baumgartner, devenu depuis maire de sa ville de Bienne, le troisième poste d'inspecteur primaire jurassien n'avait pas été repourvu ; à la faveur du mouvement de revendications jurassiennes, on a renoncé, fort heureusement, à l'économie envisagée,

et le Jura bernois conservera son collège des inspecteurs au grand complet, tous les quatre, pour l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Excellente solution, qui ouvre de belles perspectives aux écoles jurassiennes.

CHARLES JUNOD.

### Fribourg

Il y a cent ans, le 6 mars 1850, au Couvent des Cordeliers à Fribourg, mourait le Père Grégoire Girard, pédagogue fribourgeois. Il était âgé de 84 ans. Deux jours après, le Grand Conseil proclamait que « le Père Girard avait bien mérité de la patrie et de l'humanité, que son portrait serait placé dans toutes les écoles pour être offert aux regards de toute la jeunesse, et que toutes les autorités constituées seraient invitées à ses funérailles ».

Ce centième anniversaire, préparé par la publication, ces années passées, de diverses œuvres du Père Girard, puis récemment encore par celle de ses « Discours de clôture », a été fêté solennellement ce printemps. Le samedi 4 mars, une édition spéciale de « La Liberté » consacrait de nombreux articles à la mémoire du Père, retraçant sa carrière d'éducateur, rappelant ses idées pédagogiques les plus chères, et ses réalisations les plus importantes. Quelques jours plus tard, les studios de Genève et de Berne voulaient bien transmettre sur leurs ondes radiophoniques une conférence de circonstance de M<sup>lle</sup> Dupraz, professeur de pédagogie à l'Université, et de M. Wicki, professeur au Collège Saint-Michel.

Le 31 mai dernier fut choisi pour une grande journée officielle au cours de laquelle devaient être évoquées la vie et les œuvres de ce grand Fribourgeois. Cette manifestation commença par une messe à l'église des Cordeliers, où reposent les cendres du Père Girard, en présence des autorités religieuses et civiles, des délégations du corps enseignant et des sociétés d'étudiants. Elle fut célébrée par le Père Erasme, Gardien des Cordeliers, tandis que Mgr Charrière, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, prononçait l'allocution de circonstance. Au sortir de l'église des Cordeliers, les assistants trouvèrent, réunis sur la place de la Grenette autour de la statue du Père Girard, tous les enfants des écoles de la ville qui entonnèrent plusieurs chants harmonisés sur des textes du Père. Puis M. Bourgknecht, syndic, évoqua la noble figure du pédagogue, « l'un des plus grands et des meilleurs fils de notre patrie fribourgeoise ». Après ce discours, un cortège se forma qui conduisit autorités, invités et corps enseignant, à l'Aula de l'Université où se déroula peu après la séance commémorative de la société d'éducation. Elle débuta par une allocution de M. le Con-